Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260126-2026_01_003-DE

VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 JANVIER 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents :** 18 **votants** : 20
représentés : 2

Date de convocation : 22 janvier 2026
L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.
Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.
Absentes : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme OUTREVILLE Angélique ;
Absents excusés : Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ; ; Mme AUSSANT Angélique (arrivée à 21h40) ;
Pouvoirs : Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;
M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;
Secrétaire de séance : M. LECHEVALIER Arnaud.

2026-01-003 - SUBVENTION 2026 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) DE LOUVIGNE-DU-DESERT

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE
L'Office Municipal des Sports a pour but de fédérer les clubs et associations sportives de la commune, membres d'une fédération sportive nationale. Lien naturel entre la ville et les associations sportives, il constitue un partenaire incontournable dans le développement des projets sportifs.
Chaque année la commune verse une subvention à l'OMS dont le montant est affecté à l'aide au fonctionnement des sections sportives de Louvigné-du-Désert ainsi qu'aux frais liés à l'intervention d'animateurs sportifs dans ces sections.

PROPOSITION
Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention d'un montant de 41 500 euros à l'Office Municipal des Sports (OMS) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention définissant l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention.

DECISION
Messieurs Sylvain MOREL et Pierre-Antoine RAULT, membres du bureau de l'OMS, ne prennent pas part au vote.
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 29 janvier 2026
Pour extrait conforme
Le Maire
JP. OGER

MAIRIE DE LOUVIGNE DU DESERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.